

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 106

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 août 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Christian CHIALE, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF.

Procuration : Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 26

Monsieur François CAMBERLIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Mobilité

- Grille tarifaire service de transport à la demande automne 2025

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le service mis en œuvre par la CCHMV pour l'automne 2025 (septembre à décembre).

Dans le cadre du nouveau modèle des transports en commun de Haute Maurienne Vanoise, la CCHMV met en place un transport à la demande, ouvert à tous et d'une capacité de 8 places, pour répondre aux besoins ponctuels des habitants du territoire. Ce service remplace le « Je Dis Bus » porté jusqu'à présent par le CIAS HMV et réservé aux personnes de 65 ans et plus. C'est une expérimentation visant à bien identifier les besoins. Le futur service (printemps 2026) sera potentiellement cofinancé à hauteur de 70% par la Région AURA.

Le transport à la demande comprend 3 lignes réparties dans les conditions suivantes :

- Ligne L1 :
 - o Mardi et jeudi : 2 allers-retours Fourneaux/Modane – Bonneval par Aussois pour notamment permettre l'accès aux services et commerces de Modane, Fourneaux et Val Cenis Lanslebourg.
 - o Lundi matin et vendredi matin : 1 aller-retour Val Cenis Bramans – Bonneval pour notamment permettre l'accès aux commerces et services de Val Cenis Lanslebourg.
- Ligne L2
 - o Mercredi après-midi et samedi matin : 1 aller-retour La Norma/VB/Avrieux – Modane/Fourneaux pour notamment permettre l'accès aux services et commerces de Modane et Fourneaux.

- Ligne L3 :

- o Mercredi après-midi et samedi matin : 1 aller-retour Saint-André/Le Freney – Modane/Fourneaux pour notamment permettre l'accès aux services et commerces de Modane et Fourneaux.

En l'absence de réservation, le service n'est pas déclenché.

Le montant financier du service est composé d'un coût forfaitaire pour la mise à disposition du véhicule et d'un coût par km roulé en charge (avec un passager à l'intérieur).

• **Conditions d'accessibilité au service porté par la CCHMV**

Service	Titres de transports admis	Conditions d'achat
Transport à la demande (lignes L1, L2, L3)	Ticket aller Ticket aller-retour	-Dans le véhicule directement auprès du conducteur
	Carnet de 10 tickets non nominatif	-A l'office de tourisme -A la maison cantonale
	Pass mobilité semaine nominatif	-A l'office de tourisme -A la maison cantonale
	Pass mobilité intersaison nominatif	-A l'office de tourisme -A la maison cantonale
		TLJ de circulation sans restrictions

L'objectif de la grille tarifaire de ce transport à la demande est de s'aligner sur les tarifs des lignes portées par la CCHMV en période estivale et hivernale. La grille tarifaire est donc similaire. Ne sont juste pas compris dans les titres de transport le forfait annuel HMV (ce forfait offre la gratuité aux transports en saison) ainsi que l'accès sur la base des passa activités station été.

• **Tarification des titres de transport CCHMV**

Ticket aller	2,50€
Ticket aller-retour	4,00€
Ticket aller ou aller-retour moins de 2 ans	Gratuit
Carnet de 10 tickets non nominatif plein tarif	15,00€
Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit
Pass mobilité semaine nominatif plein tarif	15,00€
Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans	Gratuit
Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit
Pass mobilité intersaison nominatif plein tarif	30,00€
Pass mobilité intersaison nominatif moins de 2 ans	Gratuit
Pass mobilité intersaison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit

- **Perception des recettes**

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité nominatif (intersaison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Les recettes dans le cadre de la vente de tickets aller et aller-retour seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / KS Car.

- **Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur**

- CCHMV (maison cantonale) :
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Pass mobilité intersaison nominatif
 - Pass mobilité intersaison nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité intersaison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Carnet de 10 tickets non nominatif
 - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- OT HMV :
 - Carnet de 10 tickets non nominatif
 - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)
 - Pass mobilité intersaison nominatif
 - Pass mobilité intersaison nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité intersaison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- Société KS Car : tickets aller et aller-retour.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de grille tarifaire présentée ci-avant ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer la convention de mandat avec la société privée de transport KS Car ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 05 septembre 2025.

Le Président
Christian SIMP

